

Conseil d'administration PROMBAS
Procès-verbal de la réunion Nr. 7
16.11. 15 – 17h Fédération Bruxelles

Présents : A. Welvaarts, J-P Delchef, P. Flament, L. Lopez, K. Umans

Excusé : P. Deleye

1. Problématique juridique

1.1. Approbation de procès-verbaux – L'objectif est de publier les procès-verbaux 1 à 6 dans le courant de la semaine du 23 novembre (Action MM Lopez et Umans). Le département compétition et le NDR sont également priés d'y nommer suite.

Rapport Nr 6 : Mr Delchef fait part d'un certain nombre d'imprécisions dans le texte et dans la traduction. Il formulera une proposition de méthode de travail pour le samedi 21 novembre. P. Deleye relève actuellement toutes les remarques formulées sur la réglementation. Mr Flament demande que cette liste circule en vue de préparer les moments d'évaluation avec les clubs. Les membres du conseil d'administration parcourront les textes et formuleront des propositions de solution pour le 15/12 de telle manière que les règles adaptées puissent être effectives pour la série 2016-2017 (action MM Deleye et Flament).

1.2. Ouverture du compte bancaire de la fondation PROMBAS-état des lieux : publication des décisions du CdA relatives à l'ouverture du compte au Moniteur belge est indispensable, la procédure est lancée (Action Mr Delchef).

1.3. Liquidation des frais relatifs à la constitution de PROMBAS – Mr Welvaarts donne l'état des lieux. La VBL, via mr Verspecht, fournira les données nécessaires en ce compris les justificatifs.

1.4. M Delchef demande que le suivi des décisions du CdA de Prombas soit intégré dans une rubrique spécifique de l'ordre du jour de telle manière qu'un meilleur suivi puisse être prévu. En ce qui concerne le rapport de la dernière réunion, cela concerne les points suivants :

- ✓ Projet de mémo relatif à l'équipement des équipes doit encore être rédigé par Mr Deleye
- ✓ Paiement du 3^{ième} arbitre en U21 : Mr Flament prend contact avec al Scoore league
- ✓ L'approbation des adaptations à la convention NDR doit encore être formalisée. Cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CdA. Mr Welvaarts fera circuler le texte.

1.5. Approbation de la « liste des cotisations et rétributions » et les « normes des sanctions ». Mr Delchef constate que les adaptations n'ont pas fait l'objet d'une décision au niveau de la fondation. P. Flament relève que le TTA de la FRBB n'a jamais été actualisé et que de ce fait il est logique que les chiffres repris dans le TTA de PROMBAS, , soient aujourd'hui pour certains postes plus supérieurs que qui étaient d'application à la FRBB et de toute manière plus supérieurs à ceux du niveau régional/landelijk. K. Umans fait remarquer que toute l'information a été publiée sur le site il y a déjà un certain temps. En outre les clubs ont signé pour accord le livre de compétition et les annexes. Mr Welvaarts conclut qu'il faut s'en tenir à ce qu'il en est. **Mr Delchef reste sur ses positions et ne partage pas le point de vue majoritaire du conseil d'administration.**

1.6. Mr Welvaarts a signé les conventions liant les clubs à PROMBAS. 3 clubs n'ont pas encore renvoyé le formulaire, il s'agit de BetFirst Liège Basket, Liège Panthers etn US Lambusart. Mr Lopez va adresser un rappel aux clubs.

2. Réunions du calendrier

Planning des prochaines réunions : la prochaine réunion du CdA aura lieu le 07 décembre à 17u. A cette occasion, un projet calendrier pour la période janvier –juin2016 sera proposé. (Action Mr Umans)

3. Fonctionnement des départements

3.1 Département Compétition

a. Mr Flament fait d'une possible imprécision en ce qui concerne les règles visant un éventuel montant et /ou descendant alors que selon Mr Deleye ce problème ne se pose pas dans la version néerlandaise du texte. En ce qui concerne le contenu de certaines notions, il y a également des interprétations différentes possibles. Tout cela sera clarifié lors de la prochaine réunion du CdA. Le département compétition fournira les informations nécessaires.

b. Mr Flament informe les membres que s'il y a un nombre insuffisant de joueurs qui participent aux des rencontres en U21 (minimum 8 joueurs), il n'y actuellement pas de sanction si la règle n'est pas respectée. Le CdA en prend acte. Pour la prochaine réunion, cela sera revu et il peut être envisagé de prévoir une sanction.

c. Mr Flament regrette le retard dans le rapport des activités du département compétition. En outre, il espère que les réunions planifiées du département compétition auront bien lieu.

d. Mr Flament demande de prévoir un lien simple avec les résultats PROMBAS via le website VBL.

3.2. Referees

a. Achat des équipements pour les arbitres de PROMBAS : Mr Welvaarts informe qu'au sein de la VBL il n'y a pas de pour accord pour un achat rapide et souhaite mettre le dossier en suspens. VBL souhaite envisager une action globale pour tous les referees de la VBL. L'AWBB a un mandat pour avancer au niveau de PROMBAS. A. Welvaarts va resoumettre le dossier au sein de la VBL.

b. Mr Regnier a présenté une proposition d'achat d'un système de convocation évaluation. Le CdA décide de reporter le point à la prochaine réunion.

c. Frais du 3^{ème} arbitre en U21 : Mr Flament formalisera l'accord verbal avec la Proleague (Mr Van de Keere). Pour l'avenir, il rédigera une proposition sur la réduction des frais ou la suppression du 3^{ème} arbitre. Mr Flament donne l'aperçu des frais du 1^{er} tour de la saison en cours. Décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Koen Umans
Secrétaire PROMBAS